

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 20 juin 2008

Etaient absents excusés : Madame LAFONT, IEN, et Madame ARCHANI, parent élue.

Etaient présents, pour la mairie : Madame COUCHOT, Adjoint au Maire et Madame BDIANE ; pour les parents élus : Mesdames ABDELMOULA, CRESTA, TEINTURIER, Monsieur MARROT ; Madame GUILLEMET, enseignante spécialisée, les enseignants de l'école.

Malgré l'absence de l'élue de la Municipalité, des réponses ont été transmises par courrier au conseil selon les points prévus à l'ordre du jour, ce qui est noté de façon très positive.

1. La nouvelle organisation de la semaine scolaire :

La semaine des élèves sera ramenée dès la rentrée de 26 à 24 heures ; deux heures pourront être proposées aux familles d'élèves en difficulté (dans la limite de 60 h auxquelles il faudra retirer les heures de préparation des enseignants [6]). Pour Vauréal, il n'y aura donc plus école ni le samedi ni le mercredi. L'aide aux élèves en difficulté pourra être placée le soir, parallèlement à l'étude et à l'accueil périscolaire qui restent organisés.

On fait remarquer que ce sont les élèves qui sont en difficulté qui verront leur journée rallongée.

On se pose la question de savoir ce que deviendront les manifestations du samedi comme le carnaval, la Trace verte, le Festival du livre organisé cette année à l'école, etc.

En ce qui concerne la mairie, une réflexion sera menée, qui associera les écoles si possible.

On se propose de reporter certaines manifestations (comme le Festival du livre) le soir mais cela soulève les objections suivantes : l'équipe sera amenée à gérer des éléments extérieurs à l'école comme lors du loto ou de la kermesse ; de plus, comme cela ne se déroulerait plus pendant un moment d'école obligatoire, les élèves ne seraient donc pas tous présents, particulièrement ceux de maternelle.

On craint aussi la possibilité de voir des élèves s'absenter de l'école dès le vendredi après-midi, profitant d'une RTT des parents.

2. Normes de sécurité des jeux de la cour

Pour se conformer aux nouvelles normes qui sont de plus en plus rigoureuses, la structure de jeux de la cour élémentaire va être enlevée, sûrement dès cet été ; du petit matériel (ballons...) sera donné à la place. Les enseignants demandent si un budget peut être envisagé pour l'achat de table de ping-pong ou de babyfoot.

Les jeux de la cour maternelle seront revus et réhabilités au besoin.

3. Le cahier des charges en matière de nettoyage et d'hygiène

Constatant que l'école n'est pas la seule concernée par les questions du manque de propreté et notamment d'hygiène des toilettes, les parents élus demandent s'ils peuvent avoir accès au cahier des charges, et éventuellement travailler dessus en concertation avec la commune.

Madame COUCHOT répond que les sociétés tirent les prix, qu'il manque du personnel et parfois des produits ; le constat est le même dans d'autres locaux de la commune et le résultat dépend aussi du degré de conscience du personnel ; il y a des améliorations périodiques (lorsque des récriminations sont faites). La Mairie fera parvenir le cahier des charges dès que possible.

Est alors abordé le problème des mauvaises odeurs, récurrent dans cette école ; le directeur demande qu'un traitement régulier des canalisations soit fait afin que l'office et les classes n'aient plus à travailler dans des relents infects.

4. Les fuites sur le toit au-dessus de la classe de CM1

Le problème n'ayant pas été signalé cette année (mais l'ayant été les années précédentes), Madame COUCHOT n'est pas au courant ; cependant, elle informe de la visite de Madame FONTAINE dans les locaux la semaine suivante.

5. Les stages de soutien scolaire pendant les vacances

Les parents élus désirent connaître la position de la Municipalité à ce sujet ; Madame COUCHOT n'est pas au courant de cela.

6. Le permis piéton

La gendarmerie de Courdimanche a contacté l'école pour proposer aux élèves de CE2 de passer un permis piéton (formation aux dangers de la rue). Ils l'ont tous réussi.

Madame COUCHOT informe le conseil de la mise en place de Pédiscol, chemins pédestres entre les quartiers et les écoles, déterminés par des couleurs et tracés dès cet été.

7. La cohabitation école-Chocolaterie

Suite à de nouvelles dégradations dans les classes de l'étage dues aux jeunes accueillis dans le cadre de la Chocolaterie, les élèves concernés ont écrit au Maire pour leur faire part de leur désappointement. Madame COUCHOT dit que ce courrier a été mal perçu, un peu comme une manipulation pour que la Chocolaterie quitte les locaux. Il a été jugé choquant de « vouloir virer » des gens pour résoudre un problème.

Monsieur MENEGHETTI explique qu'au contraire, il n'y a aucune animosité et qu'il regrette la bonne entente qui a régné les deux premières années ; la dégradation des relations semble provenir du changement de l'équipe d'animation et du manque de surveillance des jeunes ; il est rappelé que des signaux d'alerte ont été tirés dès le premier trimestre ; pour mémoire, des dégradations de travaux d'enfants ont eu lieu, puis de matériel sportif ; ensuite des classes ont été visitées, des portes forcées, des vols ont eu lieu, du matériel de peinture a été abondamment répandu sur la « terrasse »... Il est répliqué qu'il fallait fermer les portes. Or, les portes sont soigneusement fermées tous les soirs. Comment se retrouvent-elles ouvertes ?

En ce qui concerne le courrier des enfants, Madame IOMMI explique que malgré les démarches faites pour faire cesser les dégradations (entre autres rencontrer les animateurs ayant répondu qu'ils ne peuvent « pas être derrière tout le monde » ou « Vous n'avez qu'à fermer vos portes »), celles-ci se sont poursuivies ; les élèves, révoltés par l'irrespect de leur travail, se sentant agressés, ont eu eux-mêmes l'idée d'écrire au Maire.

Une réunion à ce sujet est programmée avec Mesdames CHEVALIER et SIEFEN le lundi suivant.

8. Les relations avec le gardien

L'école avait demandé que soient précisé le rôle du gardien de l'école ; une fiche de poste est en cours d'écriture ; elle sera validée d'ici la fin 2008.

9. Le remboursement « Sites remarquables » du Conseil général

La question a été posée a plusieurs reprises mais la réponse donnée ne correspond pas.

Lorsqu'une école visite un « site remarquable » donnant droit par le Conseil général à un remboursement de 100,00 € sur le transport financé par la Ville, la Ville bénéficie de ce remboursement.

La question est donc de savoir s'il est possible de reverser les 100,00 € perçus par la ville au crédit « transports » de l'école ?

10. Bilan des différents projets de l'école :

a) Fête du livre : Elle a eu lieu le samedi 14 juin avec un point d'orgue ce jour-là avec la mise en place d'ateliers réunissant parents et enfants. Elle concernait toutes les classes de l'école autour des contes traditionnels européens, chaque classe travaillant un conte particulier.

L'ensemble des acteurs exprime sa satisfaction.

La présence d'un stand de librairie a permis de rapprocher les livres des familles ; la vente a atteint la somme de 989,62 € ; une donation en livres est faite à l'école à hauteur de 20%.

L'expérience est à renouveler mais la disparition des samedis de classe pose de nouveau question.

b) Ateliers maternelle/élémentaire : Ils ont réuni les classes de PS-MS et MS-GS avec celles de CE2, CM1 et CM2 autour de jeux de société une demi-heure une ou deux fois par semaine ; les objectifs ciblaient le langage (explications, respect des règles...), la numération, l'autonomie, la gestion de conflit et le respect.

Le travail est jugé très positif et constructif.

Par ailleurs, un tutorat lecture s'est mis en place entre une classe de PS-MS et le CM2 : une fois par semaine 10 élèves de CM2 et 16 enfants de PS/MS étaient pris en charge dans la bibliothèque par l'enseignante de maternelle. Chaque élève de CM2 était le tuteur d'1 ou 2 élèves de maternelle et ce pendant 6 séances.

Chaque semaine l'élève de CM2 choisissait un album parmi la quinzaine proposée par les enseignants et en préparait la lecture. En bibliothèque, les CM2 présentaient l'album aux petits, ils le lisaient à voix basse puis posaient quelques questions sur le livre. Ensuite ils les laissaient feuilleter l'album et raconter un peu l'histoire à partir des illustrations.

Les CE2, eux, lisaient un conte et venaient le raconter à deux élèves de MS-GS ; les élèves ont découvert qu'on peut raconter ce qu'on a lu, ils ont appris à poser des questions ; on a constaté que raconter bloque moins que lire aux autres ; on a rencontré une bonne qualité d'écoute.

Toutes ces expériences sont à renouveler.

c) Ateliers langage : Menés par Dominique CHRISTOPHE, intervenante bénévole, en lien resserré avec l'équipe maternelle, ils ont eu lieu le mardi toute l'année (voir compte rendu précédent).

Tous les enfants ont eu l'occasion de parler. On constate que le vocabulaire employé a été réinvesti.

Les enseignants remercient vivement Madame CHRISTOPHE pour son investissement immense ; elle propose d'intervenir bénévolement de nouveau l'an prochain, et aussi au travers de l'association « Lire et faire lire ».

- d) Ecole et cinéma : C'est une expérience positive pour la classe de CP et de CP-CE1 ; elle permet différentes activités de langage et de lecture, de découverte du monde et d'époques. Les enfants apprécient. C'est à poursuivre.
- e) Pape :
Dans le cadre de leur projet autour de l'eau, les classes de maternelle se sont rendues à l'aquarium Sea-Life puis ont mené des découloissements sur le thème de l'utilisation de l'eau, de l'hygiène, d'expériences (flotte, coule, se dissout...) ; on déplore d'avoir commencé un peu tard dans l'année.
Le projet élémentaire consistait à assister au conte musical « Les poupées russes » sur des musiques de compositeurs russes, à la salle Pleyel le 6 juin, donné par les Jeunesses musicales de France avec le Grand Orchestre de Paris. Ce fut un spectacle grandiose.
Tout un travail a été effectué autour de la musique classique, de compositeurs et de contes russes.
- f) Usep : En maternelle, c'est la première fois que les moyens participent. Les élèves ont pu participer à des courses d'orientation, à des tournois de hockey, à des rencontres inter-villes ou inter-écoles (athlétisme au CDFAS d'Eaubonne, Trace verte, Marche et roule...). Un fort besoin d'encadrement s'est fait ressentir.
Pour la partie élémentaire, une enseignante exprime sa grande déception : manque d'accompagnateurs, manque d'encadrement et d'accompagnement de la part de l'Usep, organisation parfois défailante quand manque un collègue qui ne prévient pas... Elle résume son vécu par la formule suivante : « C'est : Débrouille-toi et transporte ce que tu veux ! »
- g) Piscine : Tous les grands (de même que les CM2) ont eu environ 10 séances tandis que les moyens faisaient des manipulations mathématiques.
- h) Loto et kermesse : la kermesse a bénéficié d'une organisation remarquable, totalement due aux parents ; un grand bravo à eux (et particulièrement à Madame CAILLIE qui a fédéré les énergies) !
Le bénéfice du loto a été de 924,35 € et celui de la kermesse de 307,77 €.
Cela permettra l'achat d'une relieuse, d'une plastifieuse A3 et des consommables nécessaires.
- i) Date de l'assemblée générale de l'Association de l'école : l'ASC des Longues Terres fonctionnant par année scolaire, l'exercice de l'année 2007-2008 se clôturera le 31 août 2008. L'AG est donc traditionnellement faite au dernier trimestre civil.
- j) La structure de l'école pour la rentrée : Suite à la chute des effectifs, l'école perd une classe à la rentrée ; la structure actuellement retenue, toujours susceptible de changements, est la suivante : 2 classes de petits-grands, 2 de moyens-grands, 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CE2-CM1 et 1 CM1-CM2.